LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zones
- Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Emplacements réservés au titre de l'aticle L123-1-5 (devenu article L151-41 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu article L151-19 ou L151-23 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Secteurs soumis aux OAP au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Eléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)
- Chemin à protéger au titre de l'article L123-1-5 (devenu L151-38 du CU au 01/01/2016)

ZONES

ZONES URBAINES

UA : Zone centrale mixte urbanisée et équipée
UAa : Secteur de la zone UA en assainissement autonome
UB : Zone mixte urbanisée et équipée
UBj : Secteur de jardin dans la zone UB
UE : Zone dédiée aux activités économiques
UEi : Secteur de la zone UE autorisant les activités économiques

ZONES À URBANISER

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
2AUh : Zone à urbaniser à plus long terme

ZONES AGRICOLES

A : Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONES NATURELLES

N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Nce : Secteur de continuité écologique
Np : Secteur de la zone naturelle voué aux équipements d'intérêt général
Na : Secteur voué à l'accueil d'un local commercial de taille limitée

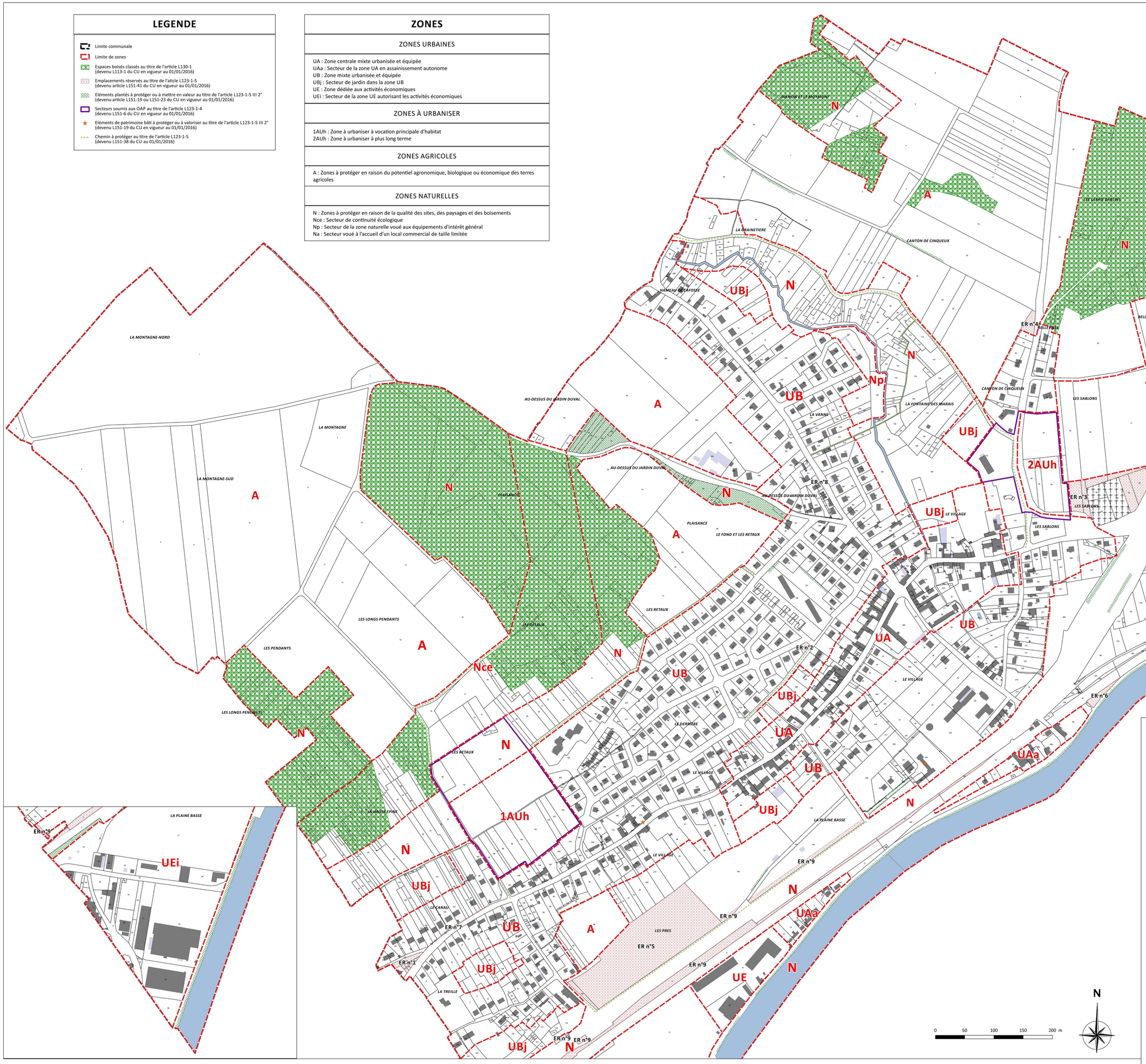

Commune de Rieux

15 rue Jean Carette
60870 Rieux
Tel : 03 44 70 72 72

PLAN LOCAL D'URBANISME

15U15

Modification n°1 du PLU
Dossier annexé à la délibération du 26 août 2021

Rendu exécutoire le 4 Avril 2019

DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE
1/2000è

Date d'origine : Mars 2019

4b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du : 14 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du : 19 mars 2019

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL**
Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, placede la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise